

EDITO LIRE AUTREMENT LA GUERRE EN UKRAINE

Depuis un an et demi, la guerre en Ukraine a occasionné de multiples analyses et de nombreuses interrogations. La question agricole a concentré une partie importante de ces investigations, étant donné le poids de l'Ukraine et de la Russie sur les marchés céréaliers mondiaux, et leur rôle directeur dans les approvisionnements des pays les plus importateurs. La guerre en Ukraine constitue un choc si puissant qu'il est recommandé de la lire encore plus en profondeur, car elle est porteuse de bouleversements à venir qu'il est suggéré d'anticiper. C'est le cas des relations monétaires internationales. La guerre en Ukraine pourrait être en effet l'un des symptômes supplémentaires d'une érosion de l'hégémonie du dollar sur l'architecture monétaire internationale.

Le conflit militaire qui se déroule depuis un an et demi en Ukraine dépasse manifestement le périmètre agricole. Au-delà de sa stricte dimension militaire, l'essentiel des regards sur les causes et les conséquences de cette guerre a en effet porté sur l'agriculture. Ce qui était, et est encore, légitime, puisque la Russie et l'Ukraine forment deux puissances agricoles pouvant être perçues comme des rivaux sur les marchés internationaux. Il est pourtant nécessaire de se pencher sur une autre dimension du conflit, a priori moins apparente mais qui contient un enjeu décisif pour l'économie mondiale : la monnaie. La guerre en Ukraine ne serait-elle pas en effet le signe annonciateur d'un bouleversement des relations monétaires internationales, telles qu'elles furent bâties dès 1944 ?

Les enchaînements de l'après seconde guerre ont abouti à la construction d'un ordre mondial canonique au centre duquel les Etats-Unis occupaient le rang de puissance hégémonique (que l'on peut lire au travers d'indicateurs comme la part du PIB des Etats-Unis dans le PIB mondial, la part des exportations américaines dans les exportations mondiales, la technologie, la puissance militaire...). Ce statut a propulsé le dollar comme monnaie véhiculaire, dans un système de taux de change fixes, jusqu'en 1976. Une monnaie véhiculaire – ou devise-clé – est à la fois un moyen de paiement à l'échelle internationale, une réserve de change et un vecteur des transactions financières. Le jeu des interdépendances entre les nations industrialisées nécessitait l'existence d'un pivot, en mesure de garantir la liquidité des marchés, afin de fluidifier les échanges de marchandises et de structurer la mobilité des capitaux. L'une des illustrations de cette hégémonie monétaire américaine a jusqu'à aujourd'hui résidé dans la facturation des prix des matières premières (pétrole, blé, maïs, soja, cuivre...).

A partir des années 1970, le statut du dollar dans les relations économiques et monétaires internationales va faire l'objet de nombreuses critiques. Les divergences économiques et financières entre les nations industrialisées ont mis en doute la question de l'extension dans le temps du pouvoir du dollar. Mais ce que n'ont pas réussi à accomplir l'Europe et encore moins le Japon, la Chine serait-elle en train de le faire ?

Il est clair en effet que depuis la crise économique et financière de 2008, Pékin multiplie les initiatives pour internationaliser sa monnaie, le Yuan. La guerre en Ukraine lui offre une opportunité supplémentaire de contester l'hégémonie du billet vert. Il est vrai que l'économie chinoise représente désormais près de 19% du PIB mondial, exprimé en parité de pouvoir d'achat, devant les Etats-Unis. Que la Chine est également devenue la première puissance exportatrice mondiale peu après son adhésion à l'OMC, avec 20% des exportations mondiales. La Chine a également développé des lignes de swap avec plus de quarante Banques centrales, permettant ainsi à d'autres nations d'accéder à la devise chinoise. Enfin, le Yuan est intégré en 2016 dans le panier des devises formant les Droits de Tirages Spéciaux (DTS) du FMI.

Depuis le début de la guerre en Ukraine, Pékin a élargi l'usage de sa monnaie dans les transactions commerciales avec plusieurs nations. La Russie, du fait de son isolement internatio-

nal, est aujourd'hui l'un des principaux fournisseurs de pétrole de la Chine, le paiement des livraisons pouvant se faire en Yuan ou bien en roubles. La part de la devise chinoise dans les transactions commerciales bilatérales, est aujourd'hui de plus de 16%. Les flux commerciaux entre les deux grandes puissances se rapprochent des 200 milliards de dollars (+30% par rapport à 2021). D'autres nations entendent s'affranchir de la tutelle du dollar dans les mouvements commerciaux qu'elles ont tissés avec la Chine. C'est le cas de l'Arabie Saoudite, de l'Irak, de l'Iran, voire du Venezuela, ou encore le Brésil, dont la Banque Centrale devrait faire du Yuan à la fin de l'année 2022 sa seconde monnaie de réserve, devant l'euro. Il est même envisagé qu'un panier de monnaies se constitue entre la Chine et certaines économies émergentes, dans le cadre notamment des « nouvelles routes de la soie ». Sur un autre registre, l'instauration de sanctions économiques et financières réelles imposées par les Etats-Unis, ou l'augmentation du risque de sanctions qui pèse sur les avoirs détenus en dollars, conduit à une modification de la demande de dollar en tant que monnaie de réserve, comme l'ont récemment montré les travaux de chercheurs américains à propos des sanctions infligées à la Chine¹.

Certes, la Chine ne peut prétendre se substituer au dollar dans un avenir proche. Le dollar lui-même ne s'est pas imposé comme monnaie véhiculaire à la place de la Livre Sterling sur un temps court, mais sur une trentaine d'années. Mais manifestement le processus est engagé. Ce serait une révolution mondiale si tel était le cas. On peut en anticiper les répercussions, en particulier sur le mode de formation des prix des matières premières, comme le blé. L'exercice relève sans doute pour l'heure de la fiction. Mais imaginons un instant que, d'ici 2050 ou plus, le cours du blé ne soit plus déterminé en dollar sur le marché de Chicago, mais à Pékin, ou mieux, à Moscou, et libellé en Yuan ?

On ne peut plus faire de la Chine la simple usine du monde, qui a été durant de longues années, une sorte de sous-traitant des pays avancés. Après le PIB, après les exportations, désormais avec les voitures électriques que la Chine s'approprie à exporter massivement, l'internationalisation du Yuan incarne une étape supplémentaire et décisive du basculement du centre de gravité de l'économie mondiale vers Pékin. Il convient de s'y préparer, et d'en mesurer toutes les conséquences géopolitiques. Le dollar a amorcé son essor à la fin de la Première guerre mondiale, et assis son hégémonie en 1944. Car bien souvent dans l'histoire, la transition d'une hégémonie à une autre s'accompagne d'une rivalité entre la puissance descendante et la puissance ascendante, dont on peut entrevoir les retombées militaires. Un choc frontal en quelque sorte.

Bon été à toutes et à tous.

Contact : Thierry Pouch

thierry.pouch@apca.chambagri.fr

¹Bianchi J., Sosa-Padilla C. (2023), « International Sanctions and Dollar Dominance », National Bureau of Economic Research, Working Paper Series, 31024, June, <http://www.nber.org/papers/w31024>

Le secteur vitivinicole français traverse une crise dans laquelle se mêlent éléments conjoncturels et difficultés structurelles, certains d'entre eux s'inscrivant dans une temporalité longue.

Conjoncture défavorable

La viticulture n'échappe pas aux tourments suscités par l'inflation. Les coûts de production à la vigne et au chai augmentent (à titre d'exemple : hausse de l'IPAMPA de +45 % sur le poste clôtures et tuteurage entre mai 2019 et mai 2023, +21 % sur le matériel, +27 % sur les ouvrages, +24 % sur l'énergie), alors que le suivi des transactions en vrac par FranceAgriMer fait état de prix en baisse sur toutes les couleurs et aussi bien pour les vins sans indication géographique que pour ceux sous IGP, de -4 % à -15 %, à l'exception des AOP rouges qui progressent.

Sur le marché national, les ventes de vins dans la grande distribution dévissent en volumes sur les six premiers mois de l'année 2023 (source : Circana, reprise par FranceAgriMer). Les vins tranquilles régressent de -6 % en blanc, -9,4 % en rosé, et de -14,2 % en rouge par rapport à la moyenne triennale. Les ventes de Champagne reculent de -19 %, alors que les effervescents étrangers progressent de +13 % (Prosecco notamment), de même que les AOP hors Champagne. On peut avancer ici l'hypothèse d'une recherche d'un prix à la bouteille plus abordable de la part des consommateurs. Dans ce contexte, le projet d'augmentation des droits d'accises sur les vins avancé par le gouvernement suscite l'inquiétude au sein de la profession.

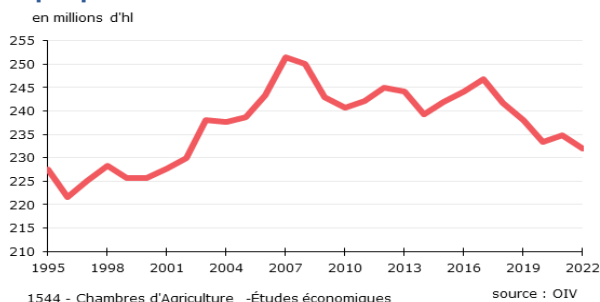
Les vignerons français ne sont pas les seuls à rencontrer ces difficultés. Sur la campagne 2022/2023, selon la Commission européenne, la consommation de vin a fortement régressé dans les Etats membres : -7% en Italie, -10 % en Espagne, -15 % en France, -22 % en Allemagne et -34 % au Portugal. Dans le même temps, la production européenne a progressé de +4 % et les stocks de début de campagne de +2 % par rapport à la moyenne quinquennale. Les exportations européennes sont aussi en panne : -8,5 % sur les quatre premiers mois de 2023 par rapport à l'année précédente.

Si ces vents contraires sont alimentés par une inflation qui pèse sur la demande, il n'en reste pas moins qu'ils trouvent également leur origine dans des facteurs précédant la hausse des prix.

Vers une déconsommation mondiale ?

La consommation mondiale est en baisse continue depuis 2017 (graphique), principalement du fait de la diminution de la demande chinoise en raison de la pandémie de Covid-19 puis de la hausse des prix du vin et de l'inflation en général qui a découragé les consommateurs chinois (-16 % de consommation en volume entre 2021 et 2022). L'inversion de la croissance des importations chinoises de vins avait d'ailleurs été enclenchée dès 2018, notamment en raison du ralentissement de l'économie chinoise, mais aussi de la lutte contre la corruption menée par le Président Xi Jinping¹. Dans ce contexte, les exportations françaises sont mises en difficulté, confrontées à une pression concurrentielle accentuée. Les volumes expédiés entre août 2022 et mars 2023 sont en baisse de -6 % par rapport à la campagne précédente, même si les exportations progressent de +7 % en valeur.

Graphique : Consommation mondiale de vin



En France, la consommation de vin baisse de façon quasi-continue depuis les années 1960, se faisant plus occasionnelle, surtout chez les consommateurs les plus jeunes. Les achats de vins pour la consommation à domicile diminuent en quantité et en valeur

absolue – en revanche, la valeur par acte d'achat progresse – et sont concurrencés par d'autres alcools (spiritueux, bières) ou les boissons désalcoolisées. Le vin rouge est particulièrement touché par la décline de la consommation : les volumes ont reculé de -32% entre 2011 et 2021 (source Kantar).

Un secteur historiquement fortement régulé par les institutions

La viticulture française n'en est pas à sa première crise. La France a ainsi mis en place dans les années 1930 des outils de régulation de la production dont s'inspirera ensuite l'Organisation Commune de Marchés (OCM)² : des plans d'arrachage définitif, une aide à la distillation des volumes excédentaires, une taxation dissuasive des nouvelles plantations, et un contrôle des rendements et des cépages afin d'ajuster la production nationale aux besoins, en quantité et en qualité. Une ambition qui se renforce dans l'après-guerre, alors que la consommation continue d'évoluer et que le problème des excédents persiste³. Le décret n°53-977 du 30 septembre 1953 donne ainsi pour objectifs « l'élimination des vins de mauvaise qualité, [et] la réduction et l'amélioration du vignoble ». Les rendements et volumes commercialisables sont plafonnés, et en cas de récolte supérieure aux besoins la distillation est rendue obligatoire. On définit, au sein des régions viticoles, des zones « qualifiées » à produire des vins de qualité, et des régions de reconversion avec la possibilité de substituer d'autres productions à la vigne. Des primes sont versées pour l'arrachage définitif volontaire, ainsi que des primes à l'aménagement et la reconversion des sols. Enfin, l'OCM disposait, de 1980 à 2011, d'une mesure d'aide à l'arrachage que la France avait d'ailleurs activée à différentes reprises.

Mesures de crise

Les dynamiques actuelles ont engendré un nouvel épisode de déséquilibre structurel. Afin de résorber le décalage en offre et demande, un plan d'arrachage volontaire a été instauré pour le vignoble girondin, particulièrement touché par la crise de débouchés. Les viticulteurs qui s'engagent à arracher tout ou partie de leurs vignes pourront recevoir 6 000 €/ha pour convertir les surfaces concernées en d'autres productions agricoles, ou bien en jachères et bois (dans ces deux derniers cas, les terrains ne pourront plus voir de vignes pendant 20 ans). Seconde mesure actée : le versement d'une aide à la distillation de crise pour les vins rouges et rosés, avec une enveloppe espérée de près de 200 millions d'euros qui permettrait de distiller 3 millions d'hl. Ce type de mesure avait déjà été activé en 2020 devant la fermeture des débouchés hors domicile pour cause de pandémie, et 211 millions d'euros avaient été versés pour distiller près de 2,5 millions d'hl.

Pour couronner le tout, dans une étude d'impact sur le Pacte Vert publiée en juillet 2023⁴, la Commission européenne évalue à -28 % la baisse de rendement potentielle pour les vignes françaises, tout en indiquant qu'il s'agit là de cultures « peu significatives » pour la sécurité alimentaire, occasionnant une levée de bouclier dans la profession.

En pleine période de transition environnementale et climatique, nécessitant des investissements, la viticulture traverse une période à risque. Les derniers outils de régulation de la production dont dispose la viticulture française se révèlent année après année de plus en plus insuffisants pour accompagner les profonds changements qui s'opèrent sur les marchés, le secteur se trouvant confronté à des difficultés d'écoulement des volumes à chaque bonne campagne. En toile de fond, la viticulture est confrontée sur le temps long à des mutations sociologiques profondes qui se répercutent sur l'image du vin et donc sur sa consommation. Au point que certains opérateurs en viendraient presque à s'en remettre aux aléas climatiques pour assainir le marché...

Contact : Marine Raffray
marine.raffray@apca.chambagri.fr

¹Giroir G. (2021), « Vin et œnotourisme en Chine au défi de l'ère Xi Jinping », *Revue de géographie historique* [En ligne], 19-20. URL : <http://journals.openedition.org/geohist/2287>

²Serra O. (2014), *Le législateur et le marché vinicole sous la Troisième République*, Grand Prix 2014 Académie Amorim.

³Bartoli P. (1986), « Les primes d'arrachage et la régression du vignoble : une analyse d'impact de la politique agricole », *Economie rurale*, n°175, sept.-oct. 1986, p. 3-19.

⁴https://food.ec.europa.eu/system/files/2023-07/pesticides_sup_commission-

ALLEMAGNE: LE ROSEAU BIO PLIE MAIS NE ROMPT PAS

La consommation de produits biologiques en Allemagne est considérable. Notre voisin outre-Rhin est en effet le premier marché bio de l'Union Européenne devant la France, et le second au niveau mondial derrière les Etats-Unis (49,5 milliards d'euros)¹. Mais le marché allemand des produits issus de l'agriculture biologique, qui avait depuis plus de vingt ans le vent en poupe, enregistre désormais une contraction historique, fléchissant de -3,5%. Le chiffre d'affaires du secteur a atteint 15,3 milliards d'euros en 2022, soit 600 millions de moins que l'année précédente². Tous les circuits de distribution ne sont pas touchés dans les mêmes proportions, et si l'on insiste à rappeler que les ventes se maintiennent à un niveau bien supérieur à celui de l'avant Covid, dans la réalité, et derrière ces chiffres que l'on tend à relativiser, ce sont des agriculteurs et des distributeurs qui sont en difficulté et qui pourraient s'enliser dans une crise économique qui marquera les esprits de la filière.

Une sensibilité grandissante pour la cause environnementale

Les surfaces biologiques allemandes ont triplé en vingt ans, atteignant 1,8 millions d'hectares en 2021. L'Allemagne, la France (2,78 millions ha), l'Espagne (2,64 millions ha) et l'Italie (2,19 millions ha), représentent à eux quatre plus de la moitié des surfaces agricoles biologiques de l'Union Européenne³. Le Ministre fédéral de l'Alimentation et de l'Agriculture, Cem Özdemir, issu du parti écologiste allemand, affirme son intérêt pour l'agriculture biologique et souhaite qu'elle « devienne le modèle à suivre, porteur de succès. »⁴. Afin de respecter cette intention, le ministère prévoit 30% de surfaces agricoles sous production biologique en 2030 dans son Plan Stratégique National issu de la nouvelle réforme de la Politique Agricole Commune (PAC 2023-2027)⁵.

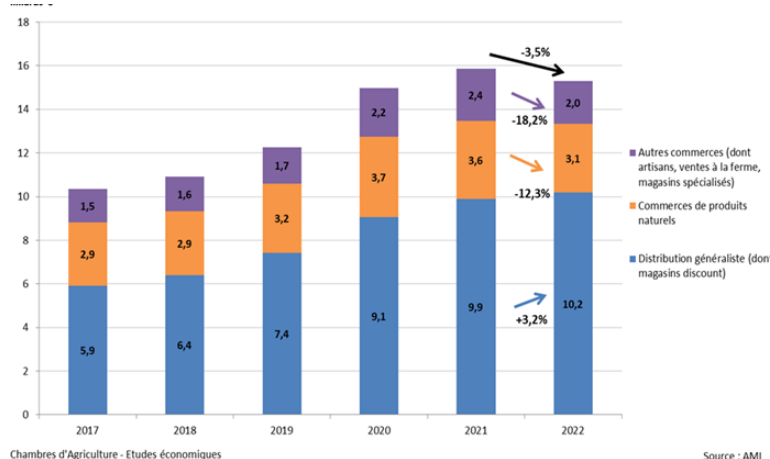
La communication autour de l'impact des processus de productions agricoles sur la biodiversité ou la dégradation des sols, mais aussi sur la santé des agriculteurs et des consommateurs, s'est renforcée, tant et si bien que des objectifs ambitieux ont été pensés au sein de la Commission Européenne, prenant notamment forme dans le Pacte Vert (qui exige notamment 25 % de surfaces bio dans l'UE d'ici 2030). D'après le groupe GfK cité par l'Agence Bio⁶, les principales raisons d'achat de produits alimentaires biologiques en Allemagne sont le respect de l'environnement et le bien-être animal. En deux décennies la consommation de viande a fortement diminué et ce recul s'accroît depuis plusieurs années, au point où plus de la moitié des Allemands se décrivent comme flexitariens (régime alimentaire qui se caractérise par une diminution importante de sa consommation de viande ou de poisson sans être pour autant la supprimer entièrement).

Ces changements de comportements alimentaires ont des conséquences notables dans les choix de consommation, dans un pays où le Ministre de l'agriculture se décrit lui-même végétarien, comme 10% de sa population⁷.

Les alternatives à base de plantes sont particulièrement populaires dans les achats biologiques et continuent de croître, au moment où les ventes de la grande majorité des produits bio régressent. Près de deux tiers des laits végétaux sont achetés bio (61,3%), et les ventes biologiques de ces produits à l'instar des substituts de viande ont cru de 4%. Les principales pertes de volumes achetés concernent la viande rouge, mais aussi les œufs – environ 16% des œufs sont achetés bio – et le beurre dont les ventes ont radicalement fléchi. Les fruits frais sont les produits ayant le plus régressé en valeur. En parallèle, les ventes de saucisses ou de lait ont certes baissé en volume mais ont augmenté en valeur, certainement en raison d'une hausse des prix à la consommation. Le lait conventionnel a profité d'une hausse massive du prix d'achat, ce qui a conduit à réduire l'écart des prix, le lait

biologique ayant connu une augmentation bien plus modeste. Malheureusement le pire est arrivé pour la filière des céréales biologiques dont les prix ont été – au printemps 2022 – en deçà de ceux du conventionnel⁸.

Evolution des ventes de produits bio en Allemagne (mrds €)



Chambres d'Agriculture - Etudes économiques

Source : AMI

Le pouvoir d'achat, au centre des préoccupations

Pareillement à la France, la distribution spécialisée en vente de produits bio subit de grandes difficultés économiques. Elle souffre notamment de la concurrence de la grande distribution, qui peut en cas de crise manœuvrer pour réduire son assortiment bio, contrairement aux points de vente ne commercialisant que des produits biologiques. La distribution généraliste est désormais bien en place et capte plus de 62% de part de marché parmi lesquels on compte 30% de magasins discount. En comparaison, si le marché du bio s'est développé grâce aux commerces spécialisés, ceux-ci n'occupent désormais plus que 23% des achats. Ils font partie des premiers touchés par la contraction de la demande, preuve étant, en 2022 leur chiffre d'affaires s'est affaibli de -12,3%⁹. Derrière ces chiffres, ce sont parfois des magasins qui ferment, aboutissant à des licenciements économiques. Le constat est encore plus alarmant du côté de la vente directe avec une chute de -18% après une croissance remarquable en 2020 et 2021.

Toutefois, il faut admettre que la croissance reste dynamique dans les grandes surfaces et notamment dans les magasins discount qui continuent leur ascension fulgurante avec une croissance de +13%, ce qui laisse penser que les Allemands croient toujours en la valeur écologique et sanitaire de l'agriculture biologique¹⁰. Il faut dire que dans le pays qui a vu naître les Lidl, Aldi ou encore Norma, les achats en hard discount sont populaires, d'autant plus en contexte d'inflation, qui a atteint +9,6% en Allemagne au mois de décembre 2022¹¹. Le pouvoir d'achat des Allemands mis à mal, et les produits bio plus coûteux, il n'est pas étonnant d'observer un léger recul de la consommation. Mais il paraît nécessaire de rappeler que si les prix des produits biologiques ont augmenté de +6,6%, les produits conventionnels, eux, ont bondi de plus de +12%¹². Cet écart s'explique en grande partie par l'indépendance de l'agriculture biologique aux engrais azotés venus principalement de Russie.

Ainsi, la situation allemande semble relativement similaire au cas Français mais manifestement les Allemands remettent moins en doute les bienfaits de l'agriculture biologique, et voient la démocratisation de ces produits en grandes surfaces et magasins discount d'un bon œil, lorsque pour les Français cela représente davantage un opportunisme marketing, ce qui les rend méfiants.

Contact : Magali Catteau

magali.catteau@apca.chambagri.fr

¹FiBL 2022

²COPA-COGECA

³FiBL & IFOAM 2023

⁴Ministère fédéral de l'Alimentation et de l'Agriculture (BMEL) 2022

⁵L'Allemagne possédait 11,2% de surfaces biologiques en 2022

⁶Agence Bio, 2021. L'agriculture bio dans l'Union Européenne

⁷BMEL 2022

⁸BOLW/AMI

⁹Ibidem

¹⁰Contact allemand COPA-COGECA

¹¹Eurostat 2023

¹²AMI 2023

EN 2022, LES PRODUCTIONS ANIMALES FLÉCHISSENT ENCORE

Les résultats des Comptes provisoires de l'agriculture de la Nation ont été rendus publics le 6 juillet 2023. Si le principal indicateur de résultat – la valeur ajoutée brute au coût des facteurs – est orienté à la hausse pour l'année 2022 (+12,3%), il ressort de ces comptes que les productions animales continuent d'afficher un recul de leurs volumes. Globalement, la production animale (hors subventions) se contracte en 2022 de -4,7 %. Les veaux de boucherie sont particulièrement touchés par cette tendance baissière, suivis de la volaille et des porcins, et, dans une moindre mesure par les bovins.

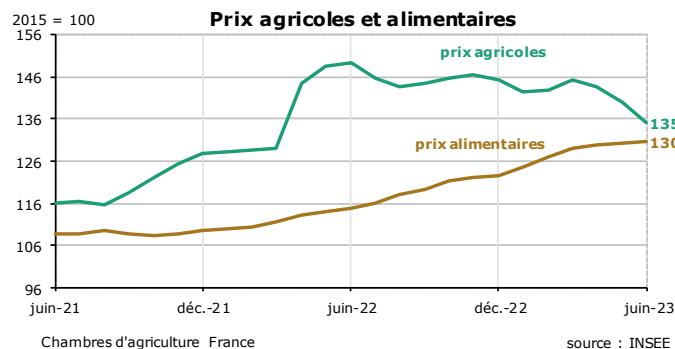
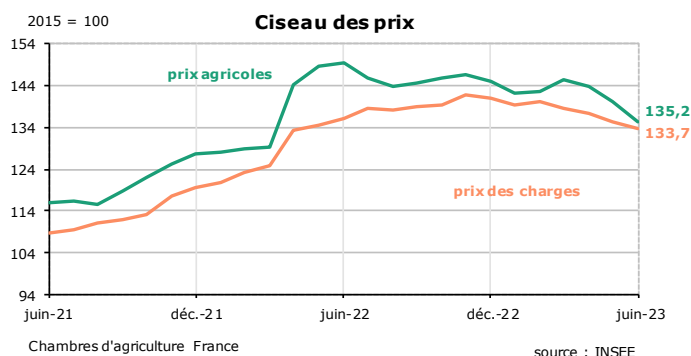
S'agissant des bovins – catégorie des bovins finis – le recul de la production s'enclenche à partir de 2017, et s'accroît en 2019 jusqu'à aujourd'hui. Cette baisse de la production bovine est à peu près générale, puisque toutes les filières sont concernées, gros bovins (-5,4 %) et veaux de boucherie (près de -10 %). Deux types de conséquences en découlent. La première est la forte hausse des prix que l'on observe depuis environ deux ans. Les cours des bovins oscillent depuis la fin de l'année 2021 entre 5 et 5,5 € par kilo de carcasse. Quant au veau de boucherie, l'envolée du prix, qui remonte à l'été 2021, se situe dans une fourchette de 7 à 7,5 €. Dans un contexte d'inflation, on peut légitimement se demander quel est le niveau de la consommation des ménages. Si, en dépit d'une inflation sur les prix des produits alimentaires élevée, la consommation de viande bovine se redresse en 2022 de près de +1 %, cette hausse n'efface pour autant pas la tendance baissière qui s'inscrit sur la décennie écoulée (24,4 kg équivalent carcasse en 2012, et 22,2 en 2022) (source : Agreste).

La seconde conséquence mérite une attention particulière dans le contexte d'intenses débats autour des Accords de libre-échange et de la souveraineté. Il s'agit des flux commerciaux entre la France et les autres pays. Sur la seule année écoulée, le solde déficitaire s'est accru, doublant même, pour se fixer à -150 000 t équivalent carcasse, alors qu'il n'était que de -71 000 t un an auparavant. Cette lourde dégradation du déficit en viande bovine provient d'un surcroît d'importations qui comble la perte de volumes disponibles sur le territoire national. Pays-Bas, Pologne, Allemagne, Irlande, constituent nos principaux fournisseurs (source : douane française). La concurrence émane donc directement de l'UE. Une autre menace pèse sur la viande bovine française, et relève de la problématique des Accords de libre-échange. Australie, MERCOSUR en particulier, se sont vus accorder des contingents d'importations plus ou moins élevés, assortis de droits de douane très réduits. Ils sont de nature à élever l'intensité concurrentielle s'exerçant sur la production bovine française, une fois ces Accords appliqués. C'est pourquoi les tensions sont fortes entre la Commission européenne et certains Etats membres sur ce sujet de la politique commerciale.

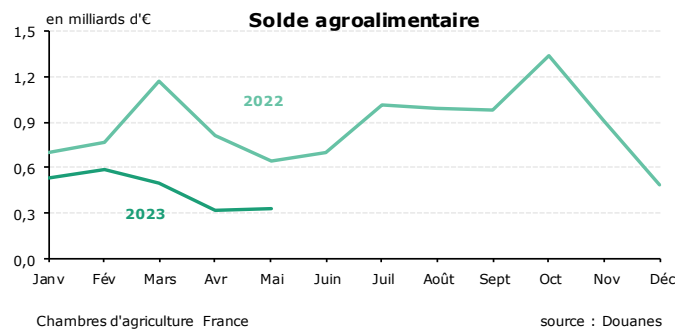
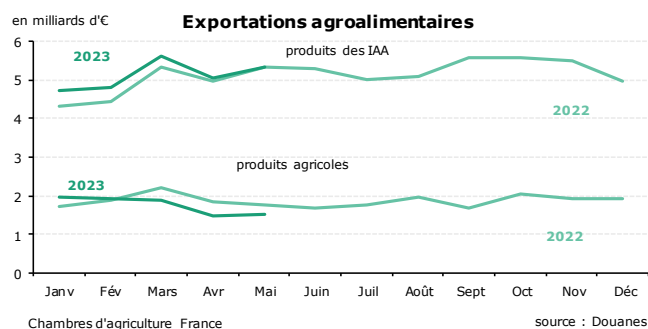
Cette érosion de la compétitivité de la viande bovine s'accompagne d'un repli des exportations françaises de brouillards, un secteur pourtant réputé pour son excellence à répondre à la demande de pays comme l'Italie et l'Espagne, érosion partiellement compensée par un surcroît de vente vers les pays tiers.

En toile de fond, ces tendances font écho à la question de la souveraineté alimentaire de la France, qui s'est imposée dans l'espace public depuis la pandémie de Covid-19. La souveraineté contient le besoin de produire de la viande sur le territoire, mais également de décider d'exporter. Ce sont ces deux variables qui sont endommagées depuis plusieurs années. Restaurer la souveraineté alimentaire, par le canal de la viande bovine en l'occurrence, s'inscrit nécessairement dans la durée, et requiert des actes politiques et économiques idoines. On peut assurément élargir ces perspectives, à l'ensemble des filières animales, la volaille étant en première ligne.

Contact : Thierry Pouch



% (Source : INSEE)	1 mois	12 mois	24 mois
prix alimentaires	0,3%	13,7%	20,3%
prix agricoles	-3,5%	-9,4%	16,7%
prix des charges	-1,3%	-1,8%	23,2%
inflation	0,2%	4,6%	10,6%



Solde du commerce extérieur agroalimentaire, en milliards d'€	En mai	Cumul 5 mois
2022	0,648	4,089
2023	0,326	2,270

Source : Douanes/SSP

Chambres d'agriculture France

9 avenue George V — 75008 Paris

Tél : 01 53 57 11 40

Siret 180070047 00014

Directeur de la publication : Thierry Pouch

Mise en page : Odile Martin-Lefèvre

Service Etudes économiques et prospectives

Nos articles sur le même thème

- Analyses et Perspectives n°2204, juillet 2023, « L'inflation se conjugue au futur antérieur »

- Lettre Economique n°438, juin 2023, « Haro sur le bovin ! »

www.chambres-agriculture.fr

